ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Cnseil Municipal

Séance du vendredi 27 juin 1902

M. Eugène Motte, maire, préside. La séance est ouverte à 8 h. 35.

M. Ch. Stienne est absent.

Deux observations sont présentées au sujet du procès-verbal de la dernière séance.

La première, par M. Rousseau, qui a cru devoir faire de plates excuses à la corporation des cabaretiers pour son mot malheureux contre les «cabaretiers exploiteurs». L'autre rectification est faite par M. Motte qui tient à déclarer qu'il n'a jamais renvoyé aucun employé de la Ville, pour fait politique, « sauf M. François, dit-il, dénoncé par le *Travailleur* et désigné ainsi à l'attention de l'administration municipale.

WATTREMEZ. — Vous n'avez pas le courage de vos actes et vous mettez les renvois d'employés sur le dos des chefs de service.

M. MOTTE insiste et dit qu'il ne permet plus qu'on dénature ses paroles après ses explications.

WATTREMEZ répète que les actes de M. Motte ne sont pas courageux.

M. COUSU essaie de bafouiller quelques mots et il soulève un tel rire que la discussion qui s'animait et s'échauffait se calme subitement.

M. MOTTE concède que les employés municipaux voteront comme ils le voudront, aux élections.

VAN WAEREBEKE. — Il ne manquerait plus que çà !

M. ROUSSEAU, violemment et en frappant rageusement son pupitre, coupe la parole et crie plus haut que M. Motte. M. Segard apporte à son collègue le concours d'un organe puissant, et roule des yeux féroces tandis que M. Noyelle s'efforce de percer le chahut de sa voix de fausset.

M. MOTTE rappelle à l'ordre MM. Rousseau, Segard et Wattremez.

L'incident est clos.

L'ordre du jour

Le Conseil aborde ensuite la discussion de son ordre du jour.

— Une demande de crédit pour réparations du Pont des Arts est renvoyée aux 1re et 3e commissions.

— La convention passée entre l'Etat et la Ville pour la transformation de l'Ecole Nationale de Musique en succursale du Conservatoire de Paris est approuvée.

— La fourniture des effets d'habillement et de coiffure pour l'octroi a donné lieu à un procès-verbal de réception définitive que le Conseil approuve.

— L'étude de l'établissement d'une ligne téléphonique de Roubaix à Comines, selon la demande du Conseil municipal de cette Ville, est renvoyée aux commissions.

—Le projet de mise en adjudication de l'ébouage des rues et de l'enlèvement des immondices est renvoyé aux commissions.

— Un crédit de 924 fr. 97 pour indemnité à M. Henri Florin, piqueur de la Ville, dont l'emploi est supprimé, est voté.

— Le Conseil vote un crédit de 12.000 francs pour les travaux d'aménagement de l'école de la rue du Moulin où sera transférée l'école des filles de la rue Chanzy, dont le bail est expiré le 30 septembre 1901.

— Le projet de construction du port du Sartel sur le canal de Roubaix, est subordonné à un échange de terrains ; le Conseil renvoie ce dossier à l'examen des 4 commissions.

— Diverses questions concernant le service des Eaux sont soumises à l'approbation du Conseil municipal et approuvées.

M. Motte répondant à une question posée par M. Rousseau, proteste contre l'habitude de la Ville de Tourcoing de « tirer la couverture à elle », et déclare que pour y remédier, on ne bornera plus les handicaps jusqu'à complète satisfaction.

— M. Noyelle, arrivant comme le marquis de Choses vertes, demandait le rétablissement de voitures de toutes classes dans les express de Roubaix-Tourcoing à Lille.

On sait que grâce à notre intervention la Compagnie du Nord a rapporté sa mesure. M. Noyelle a déclaré qu'il retirait sa demande.

— Une somme de 200 francs est votée pour le délégué du syndicat des loueurs de voitures de Roubaix, parti hier au Congrès professionnel de Bordeaux.

— L'Administration municipale propose la nomination d'une commission d'organisation et de surveillance, pour le Sanatorium de Saint-Pol. Elle serait composée de neuf membres dont deux de la minorité.

Ont été désignés : MM. Lepoutre, G. Deschodt, J. Noyelle, Ed. Motte, F. Fauvarque, L. Ferret, H. Delforterie, Achille Carpentier, Henri Wattremez.

— Diverses réceptions définitives de travaux concernant les rues du Quai et de Villars sont approuvées.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

LE MONT-DE-PIETE

M. Ségard fait approuver divers rapports relatifs à la gestion du Mont-de-Piété. Le compte administratif de 1901 de cet établissement se solde par un boni de 9.984 fr. 37 et le budget de 1903 par un excédent de recettes de 5.700.

LE TRAITEMENT DE LA TEIGNE

Le Conseil décide, sur le rapport de M. Noyelle, la construction à l'Hôtel-Dieu d'un baraquement spécial, où seront traités les enfants des écoles atteints de *la teigne, de la pelade ou de diverses* maladies du cuir chevelu. La dépense sera de 3.000 francs.

Ce baraquement sera adossé au mur de clôture de la rue *Saint-Vincent-de-Paul* : les *visites à ce* dispensaire ne coïncideront pas avec les entrées et les sorties des élèves de l'Ecole de la rue Saint-Vincent-de-Paul et ne permettront pas le contact des enfants malades avec les enfants qui fréquentent la dite école.

LES CRECHES

M. Paul Régnier fait repousser un vœu de M. Browaeys tendant à ce que les enfants soient admis aux crèches jusqu'à l'âge de quatre ans. L'âge d'admission est fixé ainsi qu'il suit, de 4 semaines à 3 ans. Le nombre des vice-présidentes du comité de surveillance des crèches est porté à trois et le Conseil décide qu'à l'avenir, l'administration municipale pourra acheter par voie de régie le beurre et les œufs nécessaires aux crèches.

LE DON LAGACHE

M. E. Roussel expose, au nom des 1re et 3e commissions, dans quelles conditions Mme Lagache et *ses enfants* ont entendu établir la « Fondation Julien Lagache », dont il a déjà été parlé.

La somme de cent cinquante mille francs sera placée en rentes trois pour cent et les arrérages serviront à payer quatre pensions perpétuelles et annuelles, de cent soixante francs chacune, destinées à vingt-quatre ménages ou veufs ou veuves ayant au moins six enfants légitimes au-dessous de neuf ans ou ayant plus de sept enfants légitimes au-dessous de onze ans au 31 décembre de l'année d'attribution des pensions.

Ces pensions ne pourront être attribuées qu'à des familles de nationalité française et n'ayant point quitté Roubaix depuis le mariage.

Les pensions prendront cours le premier janvier mil neuf cent trois et seront payables par trimestre, de préférence aux mains de la mère de famille qui en consacrera, autant que possible, le montant en achat de literies et vêtements de première utilité pour les enfants.

Les titulaires en jouiront pendant deux ans ; toutefois, à l'expiration de cette première période de deux ans, la pension pourra leur être renouvelée, mais une fois seulement, pour une nouvelle période de deux ans.

Le décès du père ou de la mère ou d'un ou plusieurs enfants n'aura aucun effet sur la pension qui se continuera jusqu'à l'expiration de la période fixée.

Ces pensions pourront être retirées si le titulaire cesse d'habiter Roubaix ou pour cause de mauvaise conduite (de qui ?). Elles seront attribuées par une commission qui se réunira tous les deux ans et sera composée du maire, du curé de Saint-Martin (gare aux pauvres qui seront républicains !), du président de la Chambre de commerce, d'un représentant du Bureau de bienfaisance et d'un membre de la famille Lagache.

Après quelques compliments de M. Roussel aux membres de la famille Lagache, le Conseil accepte la donation dans les conditions sus-indiquées.

POUR LA MARTINIQUE

Le Conseil vote, comme il avait été annoncé, une somme de 500 francs en faveur des sinistrés de la Martinique. Rapporteur M. Gaydet, le hardi chauffeur.

L'AFFICHAGE

Le Conseil ayant décidé de concéder pour cinq années le droit à l'affichage sur les murs des bâtiments municipaux, la société « l'Express », de Lille, a offert pour obtenir cette concession une redevance annuelle de 3.000 francs ; M. Médard Carré, de Roubaix, offre 2.000 francs ; M. Dubois, au nom des 3e et 1re commissions, indique dans quelles raisons, il est préférable de donner la concession à M. Médard Carré. C'est adopté.

Est-ce que M. le directeur des Bâtiments communaux, dont l'opposition constante avait empêché l'ancienne administration, de mettre semblable concession à l'adjudication, ne va pas en faire une maladie ?

LES BOURSES COMMUNALES

M. Noyelle demande au Conseil, après avis de M. l'Inspecteur primaire, de décider la mise au concours des bourses à affecter annuellement dans les Instituts Turgot et Sévigné. Chaque année le nombre des bourses rendues vacantes par la fin des études scolaires serait augmenté de celles qu'on retirerait aux élèves qui, n'ayant pas obtenu d'être classés comme place moyenne dans les trois premiers quarts de leur classe, auraient ainsi démontré qu'ils ne méritent pas la continuation, en leur faveur, des sacrifices consentis par la ville à leur profit.

Adopté.

LA CAISSE DES ECOLES

Le compte administratif de la Caisse des Ecoles, pour 1901, se solde par un excédent de dépenses de 38.015 fr. 40 ; le budget supplémentaire accuse un excédent de recettes de 532 fr. 27. Ces deux documents sont approuvés.

LA FABRIQUE DE SAINT-MARTIN

La fabrique de Saint-Martin a daigné communiquer ses comptes au Conseil municipal et — ô ironie de la calotte ! — c'est le renégat Herbaux qui a été chargé de présenter le rapport sur ces documents. Il s'en acquitte en bon et fidèle domestique, obéissant, soumis et discret. On approuve, naturellement.

LA SITUATION FINANCIERE

Ecce iterum Rousseau.... C'est M. Rousseau (Achille) qui est chargé de présenter le compte administratif de l'exercice 1901 et le budget supplémentaire de 1902. Et vous pouvez être certains qu'il s'acquittera de la besogne avec toute sa perfidie, avec tout son fiel.

Il fait ressortir le déficit à 497.506 fr. 77 et... il reproche à l'administration municipale de ne pas avoir engagé des dépenses qu'elle pouvait et qu'elle a sagement fait d'éviter.

La situation financière, continue M. Rousseau, est-elle, comme on l'a prétendu avec plus d'audace que de preuves à l'appui, la conséquence inévitable d'une crise industrielle sans précédents ?

Tout le monde reconnaissait la nécessité de faire des économies ; la majorité socialiste, elle-même le disait, Rousseau doit bien l'avouer. « Mais, dit-il, en vertu même de son principe, elle a fait porter les économies sur des points où l'on ne doit pas en faire, pour dépenser à profusion sur d'autres points où l'on aurait pu sérieusement économiser, la suite l'a démontré. »

Comme conclusion à ce triple et jésuitique galimatias, le Rousseau indique que pour combler le déficit constaté ci-dessus, l'Administration municipale propose un emprunt de 500.000 francs, pour trente ans, à 3.75 p. 100 qui serait gagé par 1 centime et demi additionnel à partir du budget de 1903, compris dans les dix centimes déjà votés pour équilibrer le budget de 1902. « C'est vous dire, qu'en aucun cas, ce centime et demi ne viendra se superposer aux dix centimes. La Commission n'a pu qu'approuver ce mode de comblement du déficit, l'Administration n'en ayant pas d'autre à lui offrir. Je vous propose donc de ratifier le vote de la Commission qui a approuvé à la quasi unanimité, le compte administratif de 1901 et le projet d'emprunt de 500.000 francs qui doit le balancer. »

DÉCLARATIONS DES SOCIALISTES

Après la lecture de ce rapport, le citoyen BAILLEUL, au nom de la minorité fait la déclaration suivante :

Messieurs,

Nous pourrions, au point de vue des chiffres fournis par le rapporteur, discuter et prouver que le déficit qu'il accuse n'est pas si profond qu'il se complaît à le démontrer. Nous ne voulons pas essayer de démolir sa mise en scène et compter que les sommes de 30.000 francs, pour la ligne téléphonique de Paris à Roubaix et celle de 30.475 francs, comme frais de participation de propriétaires riverains dans des travaux de voirie, doivent, inévitablement, rever dans les caisses de la ville et ne devraient, en conséquence, pas être mises en ligne de compte pour augmenter le déficit signalé. L'expérience nous a prouvé depuis longtemps que la bonne foi se rencontrait rarement chez nos adversaires politiques et nous préférons que le temps se charge lui-même de démontrer l'inanité des accusations méchantes et calomnatrices que, depuis surtout qu'ils sont redevenus les maîtres de la mairie, ils ne cessent de lancer contre les honnêtes travailleurs qui de 1892 à 1902 ont administré Roubaix.

Il y a quelques mois — on était à la veille d'élections — ne criait-on pas et ne faisait-on pas crier que le déficit était de près d'un million. Les chiffres, si inexacts soient-ils encore, fournis aujourd'hui par le rapporteur, sont un premier démenti à ce mensonge dont on s'est tant servi alors. Nous pensons bien qu'il y aura encore d'autres éclaircies pour rétablir la vérité.

Incontestablement, la situation financière de la ville est loin d'être aussi belle qu'en 1898. Mais la situation brillante de cette époque n'avait pas été créée par ceux qui, aujourd'hui, sont à l'administration municipale. C'étaient les conseils précédents qui, M. Rousseau appelle dédaigneusement les « *mauvais administrateurs* » qui avaient su s'accumuler cette réserve, plus d'un demi-million, tout en faisant dans Roubaix tous les grands travaux de voirie que chacun connaît, en augmentant considérablement les salaires des ouvriers et employés municipaux, en créant des écoles nouvelles, des cantines scolaires, les distributions de vêtements, l'école de bains, l'Hôtel des Postes, les crèches, etc. etc., et cela sans frapper d'aucun impôt nouveau les commerçants et les travailleurs de notre cité industricelle.

M. Lagache nous avait laissé 400.00 francs répétés-t-on toujours, les élus du Parti ouvrier ont fait depuis 1892 pour près de 10 millions de travaux *et de dépenses de solidarité sociale. Cette* œuvre-là, vous pouvez essayer de la dénaturer, mais elle reste et vous ne pourrez pas l'effacer. Beaucoup d'adversaires l'ont vanté et y ont rendu hommage. Il est vrai que ceux-là n'avaient pas d'intérêt politique dans la localité !

Si le déficit est venu aujourd'hui, la cause en est uniquement dans des sources budgétaires qui, depuis quelques années, se tarissent petit à petit et ne donnent plus les recettes de jadis. Vous savez *dans quelles conditions les services du conditionnement*, des eaux et tde l'octroi ont rapporté à la ville. Comparez les résultats de 1898 et ceux de 1901. La différence est énorme. En 1898, ces trois services ont rapporté 4.033.387.38, alors qu'en 1901 ils ont rapporté 3.391.413.24, seulement, soit près de650.000 francs en moins. Pouvez-vous rendre l'administration ouvrière responsable de cet écart ? Vous savez bien que non et si ces sources ont été moins alimentées et le sont encore moins qu'avant, les coupables et les responsables de la chose, s'il y en a, ce ne sont pas les ouvriers et les socialistes, mais plutôt leurs adversaires politiques, c'est-à-dire les patrons roubaisiens.

Notre population ne grandit plus depuis quelques années, et l'on constate malheureusement tous les jours l'exode de nombreux travailleurs roubaisiens.

Si beaucoup ont quitté leur ville, les uns pour aller dans les mines, les autres pour aller en Amérique ou ailleurs y vivre de l'industrie textile, c'est que les conditions de vie devenant pour eux de plus en plus mauvaises, par suites du chômage et de l'avilissement des salaires que les patrons roubaisiens poursuivent d'une façon méthodique et péridiodique, les y ont obligés.

En regard des ressources qui ont manqué depuis plusieurs années — et qui manqueront aussi à l'administration actuelle — il faut signaler les sacrifices que la ville a du faire d'autre part pour l'épuration des eaux de l'Espierre qui sont salies uniquement par les besoins industriels. Et alors que les fabricants alimentent moins les ressources budgétaires des services des eaux et du conditionnement, ils obligent la ville à des dépenses plus considérable pour ce ruisseau puant que logiquement et en bonne justice, ils devraient épurer eux-mêmes à leurs frais.

Toutes ces constatations, nous défions bien qu'on les conteste.

Le rapport de M. Rousseau répète, une fois encore, que les taxes de remplacement que nous voulions établir en supprimant l'octroi étaient créées pour parer à la mauvaise situation financière !

Au fond, nous ne l'avons jamais beaucoup caché. Nous voyions venir la fin des économies que l'administration ouvrières avaient faites.

Nous voulions un impôt sur, au lieu d'un impôt aléatoire. Mais ceux que nous atteignions par les taxes de *remplacement, c'étaient les riches. Notre* projet — M. Motte le sait plus que personne pour *l'avoir avec acharnement combattu — déchargeait* les épaules des travailleurs et frappait un peu davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui les propriétaires et les millionnaires industriels.

Mais justement les ressources nouvelles que vous nous accusiez de vouloir créer pour rétablir l'équilibre du budget, vous avez été obligé de les créer vous-mêmes. Vous avez été forcés d'inscrire 10 centimes additionnels nouveaux, pour pouvoir faire la balance de 1902.

Ce nouvel impôt, qui frappera le petit commerçant et qui fera monter considérablement sa feuille de patente, nous aurions pu l'établir aussi, depuis quelques années. Le déficit n'aurait alors pas existé.

Mais, nous ne l'avons jamais voulu. Et ici, en passant, nous tenons à protester énergiquement contre la presse qui défend la majorité de cette assemblée et qui voudrait faire croire au public que les 10 centimes additionnels que vous avez votés sont pour combler le déficit. C'est pour équilibrer votre budget de 1902 et rien que pour cela, que, cette année, les petits commerçants roubaisiens vont payer 196.000 francs de patente de plus que l'année dernière.

Certainement, il fallait des ressources nouvelles Vous avez décidé de les prendre dans les poches des petits. Nous autres, nous voulions aller les demander aux riches. Voilà la différence.

Et maintenant, messieurs, vu que vous prétendez absolument avoir besoin d'un emprunt de 500.000 francs — chiffre que nous contestons — pour établir une situation nette, nous pensons que si le gouvernement l'autorise, ce n'est pas pour l'établissement d'un centime et demi additionnel nouveau que vous devriez songer à le rembourser.

Nous vous demandons encore aujourd'hui de ne pas rendre plus pénible la situation des petits commerçants. Nous vous demandons de faire rembourser l'emprunt au moyen d'une taxe sur la propriété bâtie.

Il faut une loi pour autoriser l'emprunt que vous demandez ; la même loi pourait décider l'augmentation de cette taxe qui existe déjà.

Roubaix a vu pendant longtemps un afflux de population venir vers elle ; elle a vu des jours prospères, plus prospères sous l'administration socialiste que sous n'importe quelle administration qui l'a précédée. Mais Roubaix, par suite de circonstances économiques et d'autres que vous connaissez tous, va peut-être ne plus grandir pendant longtemps.

Prenez garde de ne pas la faire diminuer en frappant toujours et toujours les malheureux. Les ouvriers roubaisiens gagnent de moins en moins et, par répercussion la situation des petits commerçants devient de plus en plus difficile.

Pensez-y bien et ne leur rendez pas la vie impossible. Et plutôt que de toujours accuser une administration qui a fait pour eux ce qu'elle devait faire, essayez, comme les socialistes voulaient le faire, d'établir plus équitablement les impôts qui doivent alimenter votre budget.

En tout cas, quoiqu'il advienne, nous sommes certains d'avoir fait à l'Hôtel-de-Ville tout notre devoir. Et nous continuerons malgré toutes les insultes et les calomnies, à le faire toujours, quels que soient les évènements qui pourraient surgir. Le corps électoral roubaisien qu'on a maintes fois trompé finira bien par discerner où sont ses véritables défenseurs.

Après la déclaration de la minorité, M. Roussel qui a été désigné pour présider conformément à la loi, donne la parole à M. Sayet.

L'adjoint aux finances dit que le déficit est plus grand qu'il est indiqué. Il insinue que, dans tous *les services il y avait du « coulage » et pléthore* d'employés et d'ouvriers.

BAILLEUL. — Vous nous reprochez d'avoir gaspillé, et vous nous reprochez en même temps d'avoir économisé sur les travaux d'entretien ; il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois. Et tous cas je proteste contre l'accusation de dilapidation déjà portée contre nous, elle est injustifiée.

En supprimant l'octroi, puisque M. Rousseau en a parlé, on obtenait par les taxes de remplacement un impôt sûr et plus équitable.

Nous voterons votre emprunt de 500.000 francs, si vous voulez le gager non sur des centimes additionnels, mais sur une augmentation de la taxe sur la propriété bâtie.

Vous dites que nous n'avons pas su créer des ressources, et l'exercice des brasseurs, n'a-t-il pas rapporté 300.000 fr. de plus par an !

M. Sayet prétend que c'est lui qui a proposé l'exercice et il déclare qu'il n'a pproduit que 15 à 20.000 fr. d'excédent tout au plus.

Sur la proposition de M. Rousseau de clore la discussion, M. Roussel met aux voix l'approbation du compte administratif.

La minorité socialiste, contestant les chiffres déclare s'abstenir ; la majorité approuve le document et le projet d'emprunt : sur ce dernier point, la minorité vote contre.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil repousse : un vœu de la Ligue populaire pour le repos du dimanche tendant à la suppression des marchés à Roubaix, le dimanche (A. Bayart, rapporteur) ;

Une demande de subside de la Société mixte de tir de l'armée territoriale de Rouen (G. Herbaux, rapporteur) ;

Des demandes de subvention des sociétés de trompettes « l'Ancienne » et « La Revanche » ;

— Il accorde des indemnités à des employés de la voirie dont les emplois ont été supprimés et une subvention de 100 francs, Cercle Polyglotte.

Il accorde aussi une indemnité exceptionnelle d'éclairage et de logement à une institutrice, dont le frère a été bien gentil au moment des élections municipales.

Il décide l'essai, aux frais du fournisseur, des pavés de la Société des granits porphyroïdes des Vosges — c'est le contour de l'église Saint-Martin que l'on repavera, naturellement !

L'AVENUE JULIEN LAGACHE

Le nom de l'ancien maire est donné à l'avenue du nouvel hôpital.

Divers autres rapports sur des questions de voirie, sans grand intérêt, sont approuvés.

LES VICTIMES DU DEVOIR

Après l'approbation du rapport de M. Fauvarque, proposant l'ouverture d'un crédit de 380 fr. pour la construction de monuments funéraires aux pompiers Notte, Vercoutère et Wante, Bailleul dit que la Ville n'a pas fait encore tout son devoir et il propose de donner à trois rues de la Ville, les noms des malheureuses victimes du devoir.

M. Motte, qui croit voir poindre une critique, tient à protester contre le système de translation des corps employé lundi dernier au cimetière. Il dit que notre critique l'a ému et que l'Administration municipale a décidé d'acheter une civière pour remplacer le chariot employé.

BAILLEUL. — C'est bien, mais la critique de l'*Egalité* n'en subsiste pas moins.

La proposition de Bailleul est renvoyée à la commission compétente.

Après quelques propositions sans importance, la séance est levée à 11 h. 40.

G. L.

LA PECHE AUX CADAVRES.— Vendredi après-midi, vers 4 heures, on a retiré du canal, au Sartel, quai de Wattrelos, le corps d'un nommé Fourez, charpentier, demeurant à Lys-les-Lannoy, âgé d'environ 60 ans. Malgré les soins donnés par M. le docteur Merlier, il n'a pu être rappelé à la vie.

Fourez avait été vu, vers 3 heures et demie, près de la distillerie Droulers, pris de boisson. On suppose qu'il est tombé accidentellement dans le canal.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

LA RUE HOSPITALIERE. — Jeudi soir, vers 8 heures et demie, les agents de sûreté Chantraine et Willaumez ont arrêté et conduit au dépôt Eugénie Plennevaux, 24 ans, fille soumise, demeurant 20, rue Magenta, et Emérance Dumoulin, fille soumise, demeurant 29, rue Sainte-Elisabeth, qui racolaient les passants à la porte de leur domicile.

JEUX DE GAMINS. — Jeudi soir, vers 8 heures 20, des gamins qui sont restés inconnus, ont mis le feu à une barricade située rue des Ogiers, clôturant un terrain qui appartient à M. Delobel-Barot, rentier, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Un pompier, M. Julien Samaille, demeurant rue de Wasquehal, cour du Brondeloire, 5, qui passait à ce moment, a pu éteindre ce commencement d'incendie au moyen de quelques seaux d'eau.

UN NOYE AU QUAI DE LEERS. — Un jeune homme de 17 à 18 ans, dont on ignore le nom, s'est noyé accidentellement, jeudi soir, vers 7 heures, dans le canal, sur les limites de Leers et de Roubaix. Le corps a disparu brusquement sous l'eau et n'a pu être encore retrouvé, malgré les recherches faites par plusieurs plongeurs.

Ce malheureux, un forain, employé dans une friture de Wattrelos, serait originaire de Tourcoing.

Nous apprenons que l'identité du noyé, dont le corps a été retrouvé hier matin, à 11 heures, a été établie. C'est un nommé Deswazières, 19 ans, demeurant à Tourcoing, à la Croix-Rouge, route du Mont-à-Leux ; le malheureux s'est baigné après avoir mangé.

Le corps qui a été retrouvé au hameau de Sainte-Marguerite a été transporté à la Morgue de Wattrelos.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Motte Bossut fils, un ouvrier batteur, Henri Tassart, 16 ans, rue du Tilleul, cour Bueson, 8, a été blessé au bras droit ; un mois de repos.

UNE AFFAIRE DE MŒURS. — Le nommé Arthur Crul, âgé de 37 ans, surveillant dans une imprimerie de Roubaix, demeurant à Tourcoing, boulevard Gambetta, cité Saint-Léon, 25, a été mis en état d'arrestation pour attentats à la pudeur sur plusieurs jeunes filles employées dans l'établissement.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES. — Hier, ont eu lieu, sous la présidence de M. Ed. Bourbon inspecteur primaire, les examens pour les garçons du canton de Roubaix-Nord.

Le relevé des résultats : Inscrits : 246. — Présents : 240. — Admissibles : 207. — Définitivement admis : 201.

Les prix départementaux ont été décernés comme suit :

1er Boucher Robert, de l'Ecole publique, rue Montaigne. — 2e Delcroix Edmond, de l'Ecole de la rue St-Vincent. — 3e Leveugle Oscar, de l'Ecole de la rue Archimède.

M. l'Inspecteur général Edouard Petit, de passage à Roubaix, hier, a inspecté les Instituts Turgot, Sévigné, et il a visité le Vieux Collège.

UNION DES SOCIETES DE GYMNASTIQUE, D'ARMES ET DE TIR DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — Dimanche 29 juin, cours de moniteurs pour la gymnastique et les jeux athlétiques, dans le local de « l'Ancienne », de Roubaix, rue Neuve, 10 bis.

Les cours commenceront à neuf heures très précises.

CHORALE DU FONTENOY. — Réunion générale aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, pour le payement des coupons pour Lille, et remise des insignes.

Dimanche, départ du local à 2 heures et demie, pour le festival de Lille.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix, du 27 juin 1902

Naissances. — Arthur Vandeputte, rue de la Porche, cour Briet, 2. — Lucienne Leiding, rue Marc-Seguin, cour Caby, 9. — Alida Duyck, rue de la Chaussée, 26. — Georges Leclercq, rue de Tourcoing, 46. — Raymond Théétaert, rue Duthiers, 48. — Angèle Métano, rue Barbe-d'Or, imp. Barbe-d'Or, 11. — Raymond Lernote, rue des Longues Haies, cour Perquy, 3. — Gabriel Droulers, rue des Arts, 14. — Fernande Delhaye, rue Decrème, cour Debaisieux, 7. — Henri Theys, rue Galvani, 18. — Raymond Fiche, rue du Collège, 199 — Geneviève Catel, rue de Menin, maisons Hubsiez, 1. — Georges Decanne, rue de l'Epeule, 184.

Décès. — Lucienne Heim, 1 an, rue Colligny, 5. — Adolphe Guilini, 1 an, rue du Fontenoy, 124, cour Gadenne, 5. — Adèle Bulteau, 49 ans, négociante en bijouterie, rue St-Georges, 22. — Léonie Mutel, 1 jour, boulevard de Cambrai. — Mort-né 1.

TOURCOING

DESCENTE DE PARQUET. — Hier, vers 2 heures 20 et l'après-midi, M. Ravaux, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Flahaut, est descendu à Tourcoing, pour se rendre de là au «Cuirassier», afin d'instruire l'enquête sur une rixe qui s'est déroulée le 25 mai dernier, sur le territoire de Wattrelos.

Assistaient à l'interrogatoire des témoins : MM. Van Fleteren, commissaire de police, à Mouscron, Spéneux, commissaire de police à Tourcoing, et Pierron, maréchal-des-logis de gendarmerie.

Au cours de cette rixe, un Belge, Alphonse Vandenberghe, 40 ans, tailleur, demeurant à Mouscron, fut blessé au menton; le docteur qui le soigna, déclara que la blessure avait été faite avec un couteau.

Les témoins, une dizaine de jeunes gens d'une quinzaine d'années, ont déclaré n'avoir fait que se défendre contre Vandenberghe et un de ses amis, qui les avaient frappés à coups de bâton.

Ils nient cependant s'être servis de couteau.

Ajoutons que le blessé est remis depuis longtemps et que l'enquête n'a amené aucune arrestation.

Le Parquet a regagné Lille vers 6 heures.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon, Charles Verschavel, 18 ans, domicilié à Reckem, et travaillant pour le compte de M. Desmytière-Poupart, entrepreneur, a eu les doigts de la main gauche écrasés sous un tonneau de mortier.

Le docteur Playoust a prescrit un repos de 10 jours.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 27 juin 1902

Naissances. — Ronsse Simonne, rue de l'Industrie, 18. — Douterlunigne Désiré, rue A. Testelin, 5. — Delattre Rachel, rue de Renaix, 60. — Duquesnoy Léopold, rue de la Bourgogne. — Lelombe Marcel, rue de la Vigne, 29. — Dejager Fernand, rue Buffon, 6. — Lefebvre Pacline, rue du Centre, 28. — Le Henaff René, rue Lamartine, 41.

Décès. — Néant.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

AVIS AUX CABARETIERS. — Dimanche prochain, 29 juin, le maire accorde la permission de 2 heures à tous les débitants, à l'occasion de la ducasse Saint-Pierre.

ETAT-CIVIL du 27 juin 1902. — *Décès.* — Léonie Watrelos, 49 ans, ménagère, rue Kléber, 80.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT AU PASSAGE A NIVEAU DU PLOUICH. — Un accident qui aurait pu coûter la vie à plusieurs personnes est arrivé jeudi soir, au passage à niveau du Plouich.

Le garde-barrière Decrock attendait le passage de l'express Calais-Bruxelles, train 2250 qui doit passer à la Madeleine à 8 h. 52.

Croyant encore avoir le temps de laisser passer un troupeau de moutons appartenant à M. Prin de Lille, et retournant à la ferme Lamblin au Quesne, il ouvrit les barrières.

Tout-à-coup arriva, avec un retard de 5 minutes et à une vitesse de 80 kilomètres à l'heure, le train de Calais, qui, rapide comme l'éclair, broya sur son passage cinq malheureuses bêtes dont on retrouva les restes sanglants éparpillés sur la voie.

Heureusement nous n'avons à déplorer la mort de personne, mais il s'en est fallu de peu que le berger Adolphe et le garde-barrière fussent, eux aussi, atteints par le train.

Tout le monde du quartier est unanime à reconnaître que le garde-barrière fait son service avec exactitude, mais pourquoi la Compagnie ne fait-elle pas installer à ce passage à niveau, une sonnerie avertisseur, comme cela existe ailleurs ? Il en coûterait peu, pourtant.

La voie décrivant une courbe très prononcée, à une centaine de mètres du passage à niveau, il est impossible de voir arriver un train à plus de 200 mètres, et comme le train de Calais passe rarement à l'heure juste, nous croyons que la responsabilité du garde est très atténuée.

Triste coïncidence à signaler C'est exactement le même train qui, il y a quatre ans, tamponna la fille du garde-barrière qui fut tuée sur le coup.

Inutile de dire l'impression cruelle que les époux Decrock ont ressentie à ce nouveau malheur.

Jusqu'à une heure fort avancée de la soirée, une foule énorme n'a cessé de stationner sur le lieu de l'accident.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez Donat Montellier, le nommé Deraéve Gustave, 32 ans, manœuvre, demeurant rue Traversière, descendait un poids de charge suspendu à une grue.

Tout à coup, il lâcha la manivelle qui, continuant à tourner, vint l'atteindre au ventre.

Le docteur Masson a prescrit 8 jours de repos.

COUPS DE CORNES. — Un ouvrier agricole, nommé Edouard Morel, âgé de 59 ans, au service de M. Dubar Picavet, conduisait une vache en pâture, lorsque la bête, rendue furieuse, se jeta sur lui et lui porta deux coups de cornes dont l'un l'atteignit aux parties sexuelles.

Trois semaines de repos sont nécessaires pour son rétablissement.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Verhagen Jules, rue Saint-Patrick. —Boussemard Antoinette, rue de Tourcoing. — Brouqusault Marie, contour de l'Eglise.

Décès. — Slévens Valentine, 16 mois, cour Louiset.

WATTRELOS

PARTI OUVRIER. — L'assemblée générale du Parti ouvrier aura lieu dimanche 29 courant, à 3 heures de l'après-midi, chez Auwelle J.-B., rue Royale, hameau du Petit-Tournai.

Ordre du jour très important.

ETAT-CIVIL du 23 au 25 juin 1902. — *Naissances.* — Céleste Martin, Vieille-Place. — Cécile Leclercq, rue des Trois Bouteilles. — Ephrem Duhamel, rue Négrier. — Cyrille Lathier, Sapin-Vert. — Clémentine Dewulf, Touquet. — Marcel Lepoutre, rue Négrier prolongée. — Germaine Callenaert, rue de Roubaix prolongée, 35.

Publications. — Jules Vanhuysse, coiffeur, et Barbe Turiotte, sans profession. — Juste Liétar, 25 ans, homme de peine, et Hortense Cantaert, 22 ans, dévideuse. — Louis Semet, 34 ans, sculpteur, et Sophie Dutilleul, 48 ans, ménagère. — Moïse Brouckaert, 23 ans, tisserand, et Constance Minet, 22 ans, tisserande. — Henri Houfflin, 20 ans, chaudronnier en fer, et Marie Duvillers, 25 ans, ourdisseuse. — Alfred Verhaeghe, 25 ans, caoutchoutier, et Angèle Bonte, 25 ans, soigneuse. — Louis Delmotte, 60 ans, peigneur, et Charlotte Ermould, 50 ans, journalière. — Cyrille Block, 27 ans, riveur, et Emilia Cousin, 27 ans, couturière.

Mariages. — Louis Delplanque, 24 ans, graisseur, et Hermance Depraêter, 25 ans, soigneuse. — Henri Dumazy, 40 ans, laveur, et Rosine Duforeau, 37 ans, soigneuse. — Amédée Echevin, 27 ans, tisserand, et Marie Descourtray, 23 ans, bobineuse. — Jules Dumont, 26 ans, tisserand, et Zélia Dewaele, 23 ans, soigneuse. — Emile Delmeule, 22 ans, apprêteur, et Marie Delgrange, 23 ans, tisserande. — Jules Spriet, 29 ans, tisserand, et Clémence Planckaert, 27 ans, tisserande. — Louis Briffaut, 30 ans, tisserand, et Clémence Liagre, 25 ans, ourdisseuse.

Décès. — Charles Louis Noé, 43 ans 7 mois, moulteur, rue du Trou de Fouan. — Sophie Van Dorpe, 78 ans 3 mois, ménagère, Winhoute. — Edouard Naessens, 8 mois, Petit Paris. — Elise Jovenez, 74 ans 3 mois, ménagère, rue Pierre Catteau.

WASQUEHAL

FETE DU 14 JUILLET. — Les sociétés non subventionnées de la commune, désireuses de participer au cortège du 14 Juillet, et de profiter de la prime de 10 francs qui sera allouée à chaque société qui prendra part au cortège, peuvent se faire inscrire au secrétariat de la Mairie à partir de ce jour jusqu'au 5 juillet inclusivement, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 5 heures.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des contributions directes arrivera à la Mairie de Wasquehal, le 1er juillet, à 9 heures et demie du matin, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1903.

ETAT-CIVIL du 26 juin 1902. — *Naissance.* — Georges Lantier, à la gare de Croix.

MONS-EN-BARŒUL

AVIS AUX CABARETIERS. — Le citoyen Lelièvre, maire, informe ses administrés, qu'à l'occasion de la fête communale, il autorise l'ouverture des débits de boissons pendant la nuit du dimanche 29 au lundi 30 juin, et celle du lundi 30 juin au mardi 1er juillet.

JEUNES GENS, ACCOUREZ ! — Demain dimanche, c'est la ducasse de Mons-en-Barœul.

Il y a longtemps que nous n'avions v